

Séance du Conseil Municipal du 26/06/2008

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2008030

Signataire : MHC/ML/EM

OBJET : Rapport d'activité du SIPPAREC pour l'électricité, les réseaux urbains de télécommunications et vidéocommunications relatif à l'année 2006.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le rapport d'activité 2006 du **SIPPAREC** (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité, les réseaux urbains de télécommunications et vidéocommunications)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-39.

Vu le rapport du délégué de la Commune au SIPPAREC,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : prend acte de la communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux urbains de télécommunications et vidéocommunications pour l'année 2006.

Le Maire